UCO Cahiers de recherche en économie-gestion
N° 2024-eco-04

UCO Working Paper Series in Economics and Business Administration
N° 2024-eco-04

Octobre 2024

A propos des tentatives de mesure du travail domestique

Pierre de Lauzun
Association des Économistes Catholiques

UCO
UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST

EGEI
Éthique et Gouvernance de l'Entreprise et des Institutions

Université catholique de l'Ouest
Faculté de Droit, Économie, Gestion et Science politique
3 place André Leroy, 49008 Angers, France
Responsable : Karl-F. ISRAEL, kisrael@uco.fr
https://recherche.uco.fr/equipe/egei

« A propos des tentatives de mesure du travail domestique »

Pierre de Lauzun[1]

Résumé

Cet article propose une synthèse des principaux travaux concernant l'évaluation économique du travail domestique. Il montre qu'il s'agit d'une question assez ancienne dans l'analyse économique et que la valeur économique des activités domestique représente, selon les méthodes d'évaluation, de 22 à 55% du Produit Intérieur brut (dont environ 35% en France). Une Annexe préparée par Xavier de Yturbe fournit quelques éléments statistiques sur les prestations familiales en France.

L'ampleur de la question de la mesure du travail domestique est en soi une question à part entière qui a fait l'objet de nombreux travaux économiques - de portée et de méthodologie par ailleurs variables -. Nous reprendrons ici les conclusions qu'il est possible de tirer du rapport Stiglitz[2] tout d'abord, d'une analyse collective[3] ensuite, d'une étude de Delphine Roy[4] enfin. Cette contribution vient compléter et préciser un thème largement abordé dans un travail de recherche effectué au sein de l'AEC[5] et présenté dans l'ouvrage de Jean-Didier Lecaillon auquel nous renvoyons[6].

'TRTD' note d'emblée que *« la valorisation monétaire de la production domestique est une question relativement ancienne[7], assez bien documentée, mais qui fait toujours débat. La valorisation monétaire de la production non marchande est, en effet, une tâche difficile, ce qui a paru justifier son exclusion dès la création du concept de revenu national par Kuznets, alors même que ce dernier reconnaissait sa valeur[8]. Un argument souvent avancé est que la part de la production domestique est si importante (suivant les scenarios de valorisation, elle peut varier de 22% à 54% du PIB[9]), et si sensible aux hypothèses retenues pour sa valorisation, que son inclusion fausserait les valeurs nationales »[10]*.

• *Questions de méthode*

Les méthodes reposent sur des enquêtes, qui permettent d'évaluer un temps passé à diverses tâches domestiques, qu'il faut elles-mêmes définir en les distinguant du travail rémunéré comme du loisir pur. Ce temps est alors multiplié par une

---

[1] Pierre de Lauzun a fait l'essentiel de sa carrière dans la finance et les relations extérieures ; Président de l'Association des Économistes Catholiques, il a reçu le Prix international *« Économie et société »* de la Fondation Centesimus Annus Pro Pontifice pour *Finance : un regard chrétien*, en 2015.

[2] STIGLITZ, J.E., SEN, A., et FITOUSSI, J.-P., Rapport de la Commission sur la mesure de la performance économique et du progrès social, 2009, noté ci-après 'Stiglitz'.

[3] ALBIS (d'), H., BONNET, C., NAVAUX, J., PELLETAN, J., et SOLAN, A., « Travail rémunéré et travail domestique - Une évaluation monétaire de la contribution des femmes et des hommes à l'activité économique depuis 30 ans », *Revue de l'OFCE,* n°149, 2016/5, pp. 101-30 (https://www.cairn.info/revue-de-l-ofce-2016-5.htm), noté ci-après 'TRTD'.

[4] ROY, D., « Le travail domestique : 60 milliards d'heures en 2010 », *Insee Première,* n°1423, novembre 2012 (https://www.insee.fr/fr/statistiques/2123967), noté ci-après 'Roy'.

[5] Association des Économistes Catholiques.

[6] LECAILLON, J.-D., *La famille au cœur de l'économie,* Travaux de recherche de l'AEC, Salvator, 2024.

[7] CHADEAU, A., et FOUQUET, A., « Peut-on mesurer le travail domestique ? », *Économie et Statistique,* n°136, 1981, pp. 29-42 (https://www.persee.fr/doc/estat_0336-1454_1981_num_136_1_4521).

[8] JANY-CATRICE, F., MEDA, D., « Femmes et richesse : au-delà du PIB », *Travail, Genre et Sociétés,* n°26, 2011, pp. 147-71.

[9] 'Roy'.

[10] *op. cit.,* p.106.

évaluation de coût horaire, selon plusieurs méthodes évoquées ci-après. Le résultat varie évidemment de façon importante selon la méthode.

Il est à remarquer en préalable que par définition *aucune de ces mesures ne fait référence au résultat obtenu ou à l'importance sociale de l'activité concernée*, c'est-à-dire à la valeur réelle de la production : on ne regarde que le coût des facteurs. En particulier, dans le cas de l'éducation des enfants, par de telles méthodes on ne mesure pas son impact sur les personnes concernées, futurs adultes, et par là sur la vie future de la société, même limitée au seul angle économique ; et on ne prend pas en compte une dimension essentielle de cette éducation : l'investissement qui profite à la société, aspect largement évoqué en revanche dans l'ouvrage de Jean-Didier Lecaillon ci-dessus cité.

Nous remarquons en outre que ces mesures ramènent par construction l'activité concernée à une autre activité, effectuée selon des méthodes et des choix différents. Or si dans le cas de l'économie marchande, il est justifié d'utiliser des prix de marché pour calculer la valeur ajoutée, du fait qu'ils ont été validés par les transactions correspondantes, ici rien de tel. Nous sommes donc par construction dans l'approximation. Plus profondément, on oublie ce faisant la nature de l'objet mesuré : une heure passée avec la mère ou le père ne peut pas se mesurer comme une heure à la crèche ou avec la nounou…

Il n'en reste pas moins vrai que les résultats obtenus sont intéressants à plus d'un titre, en ce qu'ils permettent de disposer d'ordres de grandeur en particulier : ce n'est pas parce que la mesure est par certains côtés discutable que nous ne devons pas, avec les réserves nécessaires, procéder à de telles mesures car le message essentiel, au-delà des débats sur la technique utilisée, est que cette production domestique a une valeur considérable – qui plus est probablement supérieure à tout ce que les mesures peuvent montrer[11].

• Périmètre

Il faut évidemment définir le périmètre de ce qu'on appelle activité domestique et ensuite mesurer le temps qui y est consacré, ce que les études citées en référence permettent bien de faire.

Selon 'TRTD', *« dans les définitions les plus communément admises[12], il faut à la fois que le service, non payé, soit nécessaire à la vie du ménage et qu'il comporte un substitut marchand. [...] Nous choisissons ici de retenir une définition assez large du travail domestique considérant que pour les tâches considérées, il est assez aisé de trouver un substitut marchand. Sont ainsi inclues les activités dites au 'cœur de la production domestique' (ménage, linge, cuisine, gestion des comptes), les activités liées aux enfants (soins, devoirs, transport et jeux), les activités de soins aux adultes (aide aux personnes handicapées et dépendantes) ainsi que les activités de 'semi-loisir' (jardinage et bricolage, etc.) »*[13].

[11] Voir LECAILLON, J.-D., *op.cit.* : la partie II est en grande partie consacrée à justifier ce point.
[12] CHADEAU, A., et FOUQUET, A., *op.cit.*; HILL, T. P., « Do-it-Yourself and GDP », *Review of Income and Wealth,* 31, 1979, pp. 31-40.
[13] *op. cit.,* p.107.

De son côté, 'Roy' *« envisage trois périmètres du travail domestique. […] Le périmètre restreint correspond au cœur des tâches domestiques (cuisine, ménage, soins matériels aux enfants, entretien du linge, gestion du ménage). Accompagner ses enfants ou une autre personne fait aussi partie du périmètre restreint. Le périmètre intermédiaire y ajoute des activités à la frontière du loisir (courses, jardinage, bricolage, jeux avec les enfants). Le périmètre le plus large y ajoute le fait de promener un animal et les trajets en voiture effectués pour se déplacer soi-même. […] En 2010, une personne […] consacre en moyenne 2 heures et 7 minutes par jour aux activités du cœur du travail domestique, soit près de 15 heures par semaine. Avec la définition intermédiaire, elle y consacre 3 heures par jour et 21 heures 30 minutes par semaine respectivement, tandis que la définition extensive porte ces durées à près de 4 heures par jour et plus de 27 heures par semaine »*[14]. Dès lors, *« au niveau macroéconomique, en 2010, entre 42 et 77 milliards d'heures de travail domestique ont été effectuées en France. Rapporté aux 38 milliards d'heures de travail rémunéré réalisées sur la même période, le temps de travail domestique est donc au minimum égal au temps de travail rémunéré. Si l'on retient la définition extensive, il en représente le double »*[15, 16].

Ces distinctions ne sont pas sans intérêt dans la mesure où les différents types de travaux peuvent être reconnus différemment en fonction de leur contribution au bien commun ; de même, on ne confondra pas des activités considérées comme socialement vital, en particulier le temps passé pour les enfants, avec celles relevant d'un choix personnel. Mais, à défaut de mesurer la valeur du travail domestique[17], cela souligne l'importance de la production de même nature.

Ces fortes fluctuations de périmètre possible sont inhérentes au sujet même, les limites étant floues par nature. Dans une optique économique, on pourrait être conduit à une répartition différente, par exemple en mettant d'emblée à part le temps passé à l'éducation des enfants, qui est un investissement vital pour la société ; ensuite ce qui est une activité indispensable, souvent d'ailleurs substituable avec le marché (cuisine, ménage au sens large, gestion) ; et enfin ce qui est proche des loisirs. Mais nous n'avons pas d'évaluation sur cette base.

En revanche, nous disposons de points de repère suffisamment solides, d'un cadre fort utile au demeurant, pour préciser les coûts afférents et de là esquisser une forme de valorisation.

• Comment évaluer par les coûts ?

---

[14] *« Sur l'année, les Français consacrent en moyenne 765 heures au cœur des tâches domestiques, dont 217 heures à la cuisine, 199 heures au ménage, 118 heures aux soins matériels des enfants (les laver, les nourrir, les accompagner...), 69 heures à l'entretien du linge (lessive, repassage)... Le périmètre intermédiaire y ajoute principalement 129 heures passées à faire des courses, 74 heures de bricolage, 63 heures de jardinage, 30 heures d'activités liées aux enfants (graphique), tandis que le périmètre extensif ajoute encore 253 heures par an de trajets en voiture », op. cit.,* pp. 1-2.

[15] *op. cit.,* p. 2.

[16] Ajoutons, à titre complémentaire, que sans la contribution des ménages, le niveau de vie matériel serait inférieur de plus de la moitié, ce qui revient à dire que le *« travail »* qu'ils effectuent est égal à l'activité effectuée au sein du marché (source : RINGEN, S., *Citizens, Families & Reform,* Oxford University Press, 1997). Ou encore, selon James J. Heckman (Prix Nobel 2000), *« les familles sont les principaux producteurs de compétences ».* Or, les compétences non techniques sont essentielles à la réussite à l'école et plus tard dans la vie, et leur importance est souvent sous-estimée (sources : « Schools, skills, and synapses », *Working Paper 14064,* NBER, 2008 ; « The Economics of Inequality : The Value of Early Childhood Education », *American Educator,* 2011, 35, 31-47).

[17] Faut-il préciser à ce sujet que la valeur d'un service ne vient pas du travail qu'il nécessite (conception marxiste), mais bien de son utilité ?

Celle-ci reste délicate : tandis que 'Roy' estime que si *« pour évaluer la valeur du travail domestique, par exemple pour la comparer au produit intérieur brut du pays sur la même période, il faut pouvoir attribuer un prix à ces heures de travail, […] ce prix ne pouvant être que fictif »*[18], 'TRTD' précise que *« dès que l'on ne dispose pas d'un prix de marché, tout choix de valorisation peut apparaître arbitraire et forcément contestable »*[19].

Trois grandes familles de méthodes sont alors distinguées en fonction de la référence retenue :

- un salaire de base tel que le salaire minimal (SMIC) ou le coût d'un employé de maison ;
- le coût du même service s'il était assuré par le secteur marchand ;
- la rémunération réelle perçue par ailleurs par celui qui effectue la tâche.

'Stiglitz', retenant la première solution, obtient une estimation en multipliant le salaire horaire d'un employé de maison généraliste par le nombre d'heures consacrées au travail domestique, méthode équivalant à une *« évaluation par les coûts de remplacement (délégation à une tierce personne de l'activité) »*[20]. 'TRTD' retient une formule analogue *« en utilisant le SMIC super brut, car la plupart des tâches domestiques sont suffisamment peu qualifiées pour être réalisées à ce niveau de salaire. On pourra considérer que cela conduit à sous-évaluer la production domestique pour certaines tâches qui demandent plus de qualification ou de compétence. Mais à l'inverse, il est possible d'avancer qu'en l'absence de salaire minimum certaines tâches pourraient être évaluées à un niveau inférieur ; aussi, le sens du biais éventuel est difficile à appréhender »*[21]. Selon 'Roy' la solution qui consiste à *« imputer la rémunération minimale qu'aurait touchée une personne employée à cette tâche et donc de les valoriser au Smic net […] est naturelle car le Smic constitue en pratique la borne inférieure pour les salaires horaires, mais elle peut être discutée dans la mesure où certaines tâches domestiques peuvent être réalisées moins rapidement ou moins efficacement par les ménages qu'elles ne le seraient par une personne rémunérée pour cela »*[22]. Elle précise cependant qu'*« une autre solution consiste à considérer ce qu'il aurait fallu payer pour faire réaliser ce travail, et ainsi retenir un coût horaire qui inclut les cotisations salariales et patronales qu'il aurait alors fallu verser […]. On peut, là encore, choisir le coût horaire d'un salarié payé au Smic (méthode dite du 'substitut généraliste') »*[23].

Mais 'Roy' ajoute, s'appuyant alors sur la deuxième méthode, qu'on peut aussi *« prendre, pour chaque tâche domestique, le coût horaire moyen d'une personne exerçant la profession à laquelle il faudrait recourir (méthode du 'substitut spécialisé'). Une heure de garde d'enfant est alors valorisée au coût horaire moyen d'une assistante maternelle, une heure de ménage à celui d'une femme de ménage, etc. »*[24].

'TRTD' mentionne également la troisième méthode de notre typologie, *« celle par les coûts d'opportunité (fondée sur le salaire, ou salaire prédit) de la personne qui effectue ces tâches*[25] *»,* tout en précisant *« que cette dernière méthode peut être*

---

[18] *op. cit.,* pp. 2-3.
[19] *op. cit.,* p. 107.
[20] Il s'agit, précise 'TRTD', « du salaire horaire net d'impôts et des cotisations sociales d'un employé de maison généraliste » (*op. cit.,* p. 107).
[21] *op. cit.,* p. 108.
[22] op. cit., p. 3.
[23] *op. cit.,* pp. 3-4.
[24] *op. cit.,* p. 4.
[25] PROUTEAU, L., et WOLFF, F. C., « Le travail bénévole : un essai de quantification et de valorisation », *Économie et Statistique,* n° 373, 2004, pp. 33-56.

critiquée en raison du fait qu'elle impute des valeurs de production différentes à un même bien produit : par exemple la production d'un même repas réalisé à domicile sera évaluée à un prix plus élevé pour une femme ayant un salaire (même potentiel) plus élevé sur le marché du travail que pour une autre, ou pour un homme que pour une femme, les premiers ayant en moyenne des revenus plus élevés »[26].

Soulignons à ce stade que la méthode partant du temps de travail multiplié par un certain taux horaire repose implicitement sur la valeur travail, ce qui est en soi une conception quelque peu simpliste et archaïque. Sur un marché, la valeur serait déterminée par le client (notion subjective de la valeur) ; de ce point de vue, l'évaluation par le prix des services marchands alternatifs (deuxième famille de méthodes) peut apparaître préférable, plus proche d'une vérité économique. Mais on pourrait lui objecter que précisément le service rendu à la maison est personnalisé, ce qui veut dire que souvent la qualité de certains services fournis au ménage est supérieure à ce qu'on trouve sur le marché (par exemple en matière éducative). Cette remarque incite à regarder la troisième famille de méthodes, malgré son inconvénient majeur qui est de donner des prix différents au même service ; pour corriger il faudrait donc mélanger les méthodes selon l'objet, par exemple en évaluant le temps passé avec les enfants selon le revenu alternatif du parent concerné et le ménage au tarif de base externe, etc. En revanche, un avantage majeur de la première famille de méthodes, le calcul par coût horaire, est de montrer l'importance considérable du travail domestique même avec une hypothèse aussi minimaliste ; en outre, elle est beaucoup plus facile à calculer.

Ainsi, si l'intérêt de ces études est bien majeur, de réelles perspectives d'approfondissement subsistent. La prudence exprimée par les auteurs des études citées en référence comme les réserves que nous avons mentionnées devraient susciter de nouvelles recherches[27]. Elles n'interdisent pas toutefois de considérer, au moins en ordre de grandeur, les résultats d'ores et déjà disponibles et qui sont déjà suffisamment évocateurs !

- ***Résultats***

Selon le calcul 'Stiglitz', pourtant minimaliste, *« il apparaît clairement […] que la part de la production personnelle dans les services aux ménages est importante dans tous les pays. La production domestique représente l'équivalent d'environ 35% du PIB de la France calculé selon les méthodes traditionnelles (moyenne 1995-2006), de 40% en Finlande et de 30% aux Etats-Unis durant la même période »*[28].

Selon 'Roy', qui comme nous l'avons vu envisage plusieurs hypothèses tant de périmètre que de valorisation, *« avec le périmètre restreint et valorisé au Smic net, la valeur du travail domestique atteint 292 milliards d'euros en 2010, soit 15% du PIB […]. Avec le périmètre intermédiaire et une valorisation au Smic super-brut, soit une évaluation intermédiaire sur tous les plans, on atteint un tiers du PIB. Enfin, la valorisation au coût des 'substituts spécialisés' du travail domestique dans son acception la plus large (qui reste dans les critères généralement admis au niveau international) porterait sa valeur à 71% du PIB »*[29].

---

[26] *op. cit.,* pp. 107-8.

[27] Nous renvoyons bien évidemment pour cela aux analyses développées dans l'ouvrage de Jean-Didier Lecaillon, en soulignant plus particulièrement l'apport de recherches récentes dont les travaux de François Gardes.

[28] *op. cit,* §51, page 40.

[29] *op. cit.,* p. 4.

Le niveau extrêmement élevé des résultats obtenus n'appelle pas de commentaire : les chiffres parlent d'eux-mêmes[30]. Il est même possible de considérer comment ils évoluent dans le temps, en distinguant les variations selon les sexes.

- Selon 'TRTD' tout d'abord, *« tout comme pour les revenus du travail, le ratio entre la production domestique et le PIB par habitant diminue entre 1985 et 2010 [...] »*[31]. Ce peut être éventuellement interprété comme la conséquence de l'absence de prise en compte, dans les études et donc dans la perception commune, de la production domestique, de l'investissement qu'elle représente pour l'avenir, peut-être justement parce qu'elle est mal (ou peu) rémunérée (cf. théorie des incitations), avec toutes les conséquences que cela entraîne. On a vu pendant la pandémie la prise de conscience de l'importance du travail des soignants par exemple. Cela dit la pénurie de soignants subsiste.

Mais comme on le sait, et 'Stiglitz' nous le rappelle, *« l'utilisation du temps diffère fortement selon les sexes. Dans chacun des pays considérés, les hommes consacrent plus de temps au travail rémunéré que les femmes et l'inverse se vérifie pour le travail non rémunéré. Les hommes consacrent aussi plus de temps aux loisirs que les femmes »*[32]. Dans le contexte des débats publics, cela donne à la répartition par sexe une importance particulière.

- 'TRTD' insiste notamment sur ce point. *« Si on considère la part des femmes de 25 à 55 ans dans les revenus du travail de l'ensemble des 25-55 ans, on constate une augmentation régulière sur la période 1985-2010, passant de 31 à 39 % [...]. Cette évolution est concomitante à une baisse de leur part dans la production domestique, qui passe en quinze ans de 69% à 65%. Cette double évolution conduit à une contribution des femmes à la 'production globale' remarquablement stable entre 1985 et 2006, période durant laquelle elle oscille entre 43% et 44%. [...] La hausse des revenus du travail rémunéré des femmes [...] est donc presque intégralement compensée par la baisse de leur contribution à la production domestique, dont la part dans la 'production globale' a baissé de 5,1% sur la période. [...] Il faut cependant noter que malgré ce léger rattrapage en fin de période, la contribution globale des femmes de 25 à 55 ans est systématiquement et significativement inférieure à celle des hommes. Cette différence provient entre autres des choix d'investissement des femmes dans des sphères moins productives (la sphère privée plutôt que le marché du travail), une possible sous-estimation de la valeur monétaire de la production domestique, ou encore de la moindre rémunération des femmes en raison des discriminations sur le marché du travail, de la segmentation du marché du travail, des pertes en capital*

---

[30] Nous relèverons seulement ici une observation intéressante de 'Stiglitz' selon qui, *« dans une perspective d'évaluation des niveaux de vie, il est également intéressant de savoir dans quelle mesure une évaluation plus étendue de la production domestique modifie celle des revenus et de la consommation. […] Le tableau 1.9 [non fourni ici] compare la croissance des revenus réels au cours de la dernière décennie. Le fait de prendre en compte la production domestique abaisse significativement les taux de croissance mesurés du revenu réel dans les trois pays. La structure générale de la croissance de chaque pays n'en est pas notablement modifiée ni la structure relative de la croissance entre pays. Les différences sont toutefois plus importantes lorsque l'on compare des niveaux de revenu pour différents pays »* (§126, page 145). Ainsi, alors qu'avec *« le mode de calcul usuel du revenu disponible, le revenu par habitant en France est égal à 66% du revenu comparable des États-Unis, mais si l'on ajoute les services fournis par l'État tels que la santé et l'éducation, l'écart se réduit, ce chiffre passant à 79%. Si l'on ajoute en outre les tâches ménagères, le revenu disponible total français atteint 83% du niveau américain, et avec les loisirs, le résultat est un revenu relatif de 87% »* (§55, page 42).

[31] *op. cit.,* p. 114.

[32] *op. cit.,* §117, page 141.

humain ou des pénalités liées à la maternité »[33,34,35]. [...] *« En combinant temps de travail rémunéré et temps consacré aux activités domestiques, on observe que le temps de travail total des femmes est plus important que celui des hommes à chaque âge, pour tous les âges et pour toutes les périodes étudiées. Mais l'écart total entre les hommes et les femmes s'est dans l'ensemble réduit entre 1985 et 2010 »*[36].

- Selon 'TRTD' encore, *« le temps consacré à l'activité domestique a baissé de manière importante pour les femmes sur la période [1985-2010], celui des hommes restant relativement stable. Sur la période 2000-2010, la production domestique des femmes se stabilise, celle des hommes augmentant légèrement, en particulier aux âges de la paternité. Le temps passé avec les enfants est en effet en augmentation. [...] Toutefois, cet écart reste important. Au premier pic de la distribution en 2010, à 32 ans, la production domestique des hommes représente seulement la moitié de celle des femmes [...] Au sein de l'ensemble des femmes, [...] la part de la production domestique baisse de 60 % à 48 % entre 1985 et 2010 »*[37].

Tandis que pour 'Roy', *« les durées consacrées aux tâches domestiques sont très variables selon le sexe, l'âge, le fait de vivre en couple et le nombre d'enfants du ménage. En 2010, une femme vivant en couple et mère d'un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans, réalise en moyenne 28 heures par semaine de tâches du périmètre restreint [voir ci-dessus], 34 heures avec le périmètre intermédiaire et 41 heures avec l'extensif, contre 11, 17 et 23 heures respectivement pour un homme vivant seul […]. Avec la définition intermédiaire, le temps hebdomadaire moyen de travail domestique d'une femme en couple avec enfants (34 heures) est comparable au temps moyen de travail rémunéré d'un homme dans la même situation (33 heures), tandis que les seconds passent en moyenne aux tâches domestiques le temps que les premières passent au travail rémunéré (18 et 20 heures respectivement). Le temps de travail total est donc équivalent. En revanche, avec la définition restreinte qui exclut les activités proches des loisirs comme le jardinage, le bricolage et les jeux avec les enfants, le temps de travail total (domestique et rémunéré) des premières est supérieur de 5 heures au temps de travail total des seconds. En effet, plus on se rapproche du cœur des tâches domestiques, plus la part réalisée par les femmes est importante : 72% avec le périmètre restreint, contre 60% avec le périmètre le plus large »*[38].

Il apparaît donc clairement que la différence de contribution entre les sexes porte notamment sur le cœur de cible, ces activités domestiques particulièrement importantes pour la société. Cela débouche à la fois sur un travail global plus important et sur une moindre rémunération. C'est bien sur cette question centrale qu'il convient de revenir spécifiquement[39].

---

[33] *op. cit.,* pp. 118-20.

[34] *« Ce résultat d'une évolution quasi stable de la contribution des femmes à la 'production' globale (de 43 % à 46 %) résulte en partie de l'hypothèse faite sur la méthode de valorisation de la production domestique. [...] Supposons par exemple qu'on retienne le SMIC net, qui conduit à une valorisation moindre de la production domestique. La part des femmes dans la production globale serait un peu plus faible en 1985, de l'ordre de 40 % et connaîtrait une hausse un peu plus rapide pour atteindre 45 % en 2010 »* (*op. cit.,* pp. 124-25).

[35] PONTHIEUX, S., et MEURS, D., « Gender Inequality », dans ATKINSON, A., et BOURGUIGNON, F., (eds.) *Handbook on Income Distribution,* vol 2A, Elsevier, 2015.

[36] *op. cit.,* p. 123.

[37] *op. cit.,* pp. 114 à 118.

[38] *op. cit.,* p. 2.

[39] Voir la section 3-§c de la partie II de l'ouvrage de Jean-Didier Lecaillon.

Tables statistiques sur les prestations familiales en France

Xavier de Yturbe[40]

Montants du 01/04/2023 au 31/03/2024[1]				
Type de prestations	Montant mensuel	% de la BMAF[2]	Soumis à conditions de ressources	Soumis à la CRDS
Allocations familiales[3]				
- pour 2 enfants	142,70 €	32 %	non	oui
- pour 3 enfants	325,53 €	73 %	non	oui
- pour chaque enfant en plus	182,83 €	41 %	non	oui
- majoration plus de 14 ans[4]	71,35 €	16 %	non	oui
Allocation forfaitaire[3]	90,23 €	20,234 %	non	oui
Complément familial				
- montant de base	185,73 €	41,65 %	oui	oui
- montant majoré	278,62 €	62,48 %	oui	oui
Allocation de soutien familial (ASF)				
- taux plein	250,84 €	56,25 %	non	oui
- taux partiel	188,18 €	42,20 %	non	oui
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)				
- de base	142,70 €	32 %	non	non
- complément 1e catégorie	107,02 €	24 %	non	non
- complément 2e catégorie majoration pour parent isolé	289,85 € 57,97 €	65 % 13 %	non	non
- complément 3e catégorie majoration pour parent isolé	410,26 € 80,27 €	92 % 18 %	non	non

[40] Xavier de Yturbe est économiste, consultant formateur en ressources humaines. Son travail de synthèse et de mise à jour vient compléter un travail de recherche conduit au sein de l'Association des Économistes Catholiques (voir LECAILLON, J.-D., *La famille au cœur de l'économie,* Travaux de recherche de l'AEC, Salvator, 2024).

Montants du 01/04/2023 au 31/03/2024[1]				
Type de prestations	Montant mensuel	% de la BMAF[2]	Soumis à conditions de ressources	Soumis à la CRDS
- complément 4e catégorie majoration pour parent isolé	635,76 € 254,18 €	142,57 % 57 %	non	non
- complément 5e catégorie majoration pour parent isolé	812,53 € 325,53 €	182,21 % 73 %	non	non
- complément 6e catégorie majoration pour parent isolé	1 210,90 € 477,15 €	- 107 %	non	non
Allocation journalière de présence parentale (AJPP)				
- journée	58,59 €	-	non	oui
- demi-journée	29,30 €	-	non	oui
- complément pour frais	121,25 €	27,19 %	oui	oui
Prestations d'accueil du jeune enfant (PAJE)				
Prime à la naissance	1 024,52 €	229,75 %	oui	oui
Prime d'adoption	2 049,05 €	459,50 %	oui	oui
Allocation de base				
- taux plein	185,73 €	41,65 %	oui	oui
- taux partiel	92,86 €	20,825 %	oui	oui
Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE)				
- taux plein (pas d'activité)	430,86 €	96,62 %	non	oui
- taux partiel (activité < à 50 %)	278,53 €	62,46 %	non	oui
- taux partiel (activité entre 50 et 80 %)	160,67 €	36,03 %	non	oui
Complément de libre choix du mode de garde (CMG)[5]				
- emploi direct				
si revenus ≤ 21 661 €	508,54 €	114,04 %	oui	oui

Montants du 01/04/2023 au 31/03/2024[1]				
Type de prestations	Montant mensuel	% de la BMAF[2]	Soumis à conditions de ressources	Soumis à la CRDS
si revenus entre 21 661 et 48 135 €	320,67 €	71,91 %	oui	oui
si revenus > 48 135 €	192,37 €	43,14 %	non	oui
- association/entreprise employant une assistante maternelle				
si revenus ≤ 21 661 €	769,54 €	172,57 %	oui	oui
si revenus entre 21 661 et 48 135 €	641,29 €	143,81 %	oui	oui
si revenus > 48 135 €	513,04 €	115,05 %	non	oui
- association/entreprise employant une garde à domicile ou micro-crèche				
si revenus ≤ 21 661 €	929,90 €	208,53 %	oui	oui
si revenus entre 21 661 et 48 135 €	801,60 €	179,76 %	oui	oui
si revenus > 48 135 €	673,35 €	151 %	non	oui
Allocation de rentrée scolaire (ARS)[6]				
- par enfant de 6 à 10 ans	400,09 €	89,72 %	oui	oui
- par enfant de 11 à 14 ans	422,16 €	94,67 %	oui	oui
- par enfant de 15 à 18 ans	436,79 €	97,95 %	oui	oui
Prime de déménagement (versée en une seule fois)				
- maximum pour 3 enfants	1 070,23 €	240 %	oui	non
- par enfant au-delà du 3e	89,19 €	20 %	oui	non
Allocation pour décès d'un enfant (versée en une seule fois)				
- montant maximal	2 162,98 €	485,05 %	oui	oui
- montant minimal	1 081,51 €	242,53 %	oui	oui

(1) Avant la retenue de 0,5 % opérée au titre de la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

(2) La base mensuelle des allocations familiales (BMAF) est fixée par décret. **Elle est revalorisée au 01/04 de chaque année.** À compter du 01/04/2023, elle est fixée à **445,93 €**.

(3) Le montant des allocations familiales est modulé en fonction des ressources du ménage ou de la personne ayant la charge des enfants. Les montants indiqués concernent les familles dont les ressources annuelles (année N-2) sont inférieures ou égales à 71 194 € (pour une famille avec 2 enfants), 77 126 € (pour une famille avec 3 enfants), 83 058 € (pour une famille avec 4 enfants) + 5 932 € par enfant supplémentaire (pour une famille avec plus de 4 enfants). Pour les familles dont les ressources annuelles excèdent ces montants, les prestations familiales sont divisées par 2 ou 4 selon la tranche de revenus. Toutefois, un complément dégressif peut être versé lorsque les ressources perçues au cours de l'année civile N-2 dépassent de peu le plafond de ressources applicable au foyer.

(4) Ne s'applique pas à l'aîné de 2 enfants.

(5) Les montants fournis correspondent à la situation d'un couple avec un seul enfant à charge de moins de 3 ans.

(6) Plafonds de revenus (année N-2) applicables pour la rentrée scolaire 2023 :
- 25 775 € pour 1 enfant
- 31 723 € pour 2 enfants
- 37 671 € pour 3 enfants
- 43 619 € pour 4 enfants.

SOURCES

- Instruction interministérielle n° DSS/SD2B/2022/283 du 21 décembre 2022 relative à la revalorisation au 1er janvier 2023 des plafonds de ressources d'attribution de certaines prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, Guyane, Martinique, à la Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Mayotte
- Instruction interministérielle n° DSS/2B/2023/41 du 24 mars 2023 relative à la revalorisation au 1er avril 2023 des prestations familiales servies en métropole, en Guadeloupe, Guyane,

Pour compléter ces données statistiques, la question du lien entre politique familiale et natalité doit être soulevée et pourrait faire l'objet d'une étude approfondie[41]…

[41] Dans un article récent, le professeur Gérard-François Dumont mentionne bien une corrélation entre les deux évolutions observées en la matière, Elisabeth Pierson mettant en exergue la notion de confiance qui confirme l'importance, développée dans cet ouvrage, de la stabilité et d'une vision longue : PIERSON, E., « Baisse de la natalité : 'les Français ont perdu confiance dans la politique familiale' », *Le Figaro,* 11 mai 2023.